

« Si j'ai vu plus haut que les autres hommes,
c'est parce que j'ai grimpé sur les épaules des géants »

(Proverbe africain)

- Quand aura lieu la prochaine conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)?
- Quel est l'un des principaux enjeux de l'actuelle ronde de négociation ?
- Que vise le volet agricole de l'actuelle ronde de négociation?
- Quelle est l'importance du traitement spécial et différencié pour les pays en développement?
- Quelles sont les mesures proposées par certains pays en voie de développement pour régler le problème des importations subventionnées par les pays exportateurs?
- Quelle organisation africaine est signataire de la Déclaration de Montréal?

« Quel que soit l'âge,
tous les jours l'oreille entend du nouveau »

(Proverbe africain)

1. LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE CANCUN

Du 10 au 14 septembre prochain, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tiendra la cinquième rencontre ministérielle de son histoire. Elle aura lieu dans la ville de Cancun, au Mexique. La conférence ministérielle est l'organe de décision suprême de l'OMC. Elle rassemble tous les pays membres et elle a lieu au moins à tous les deux ans. Depuis la création de l'OMC en 1995, quatre conférences de ce type se sont tenues : Singapour (1996), Genève (1998), Seattle (1999) et Doha (2001).

On se souviendra que c'est à Doha, au Qatar, lors de leur dernière réunion, que les représentants des pays membres se sont entendus sur des objectifs et des échéances qui touchent les différents secteurs d'activités visés par les négociations et qui permettront leur aboutissement.

L'un des principaux enjeux de l'actuelle ronde de négociation sera de répondre aux besoins des pays en développement. Il faut se rappeler que dans la Déclaration ministérielle adoptée le 14 novembre 2001 à Doha, les pays membres de l'OMC s'y sont formellement engagés : « Nous reconnaissons la vulnérabilité particulière des pays les moins avancés (PMA) et les difficultés structurelles spéciales qu'ils rencontrent dans l'économie mondiale. Nous sommes déterminés à remédier à la marginalisation des pays membres dans le commerce international et à améliorer leur participation effective au système commercial international. »

Or, à quelques jours de l'ouverture de la 5^e conférence ministérielle de l'OMC à Cancun, l'agriculture demeure le plus sérieux point de blocage dans les négociations. Pour cause, en 2000, selon l'Organisation des Nations unies (ONU), la main-d'œuvre agricole dans le monde était estimée à 1 milliard 240 millions de personnes, c'est-à-dire quelque 45 % de la population mondiale. Cependant, malgré les efforts qui ont été réalisés par le président du Comité sur les négociations agricoles, Stuart Harbinson, pour parvenir à un accord en temps voulu, les divergences de position entre les différents pays demeurent très importantes.

Rappelons que de manière plus spécifique, le volet agricole du Programme de Doha vise :

- L'élaboration des engagements à respecter par les pays membres, au plus tard le 31 mars 2003 (engagement qui n'a pu être respecté).
- Une amélioration substantielle de l'accès au marché.
- La réduction de toutes les formes de subvention à l'exportation, en vue de leur disparition progressive.
- La réduction substantielle des politiques de soutien interne ayant des effets de distorsion sur les échanges.

Actuellement, les négociations sont dominées par les États-Unis et l'Europe. L'Union européenne et les États-Unis ont d'ailleurs présenté le 13 août une proposition commune pour réformer le commerce agricole, ce qui pourrait relancer les négociations à l'OMC, à un mois de la conférence ministérielle de Cancun (Mexique). La proposition commune traite de tous les aspects des négociations agricoles, dont les trois dossiers les plus litigieux : les mesures de soutien internes aux agriculteurs, les subventions à l'exportation et l'accès aux marchés, c'est-à-dire les droits de douane. Toutefois, elle ne présente aucun chiffre, se limitant à affirmer de grands principes.

Au plan global, malgré un intérêt commun de rompre avec un système de programmes de soutien générateurs de distorsions commerciales, on peut présumer que les deux parties ne bougeront, dans un sens comme dans l'autre, que si elles reçoivent quelque chose en échange.

Le point de vue de l'Inde sur cet accord résume celui de plusieurs pays en développement : « C'est, selon son délégué à l'OMC, M. K. Chandrasekhar, un projet « irréalisable », qui ne tient pas compte des intérêts des agriculteurs indiens. On dirait que les pays riches tentent d'ouvrir grand les marchés des pays en voie de développement sans s'engager à ouvrir les leurs ».

« Celui qui s'informe par l'interrogation
évite de se tromper »
(Proverbe africain)

2. LES ENJEUX DE CANCUN POUR LES PAYS DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Actuellement, les préoccupations des pays en développement, particulièrement ceux du groupe de pays africains, sont très peu pris en compte. On y parle sans trop de conviction et plutôt vaguement du traitement spécial et différencié devant leur être accordé. On limite les engagements à de timides réductions de droits de douane et on tente d'obtenir des délais d'engagement plus longs pour les pays développés, sans prévoir aucune modalité pour les pays moins avancés.

Les questions sont nombreuses. Les réponses le sont moins. L'issue de la négociation incertaine. Bien que l'on ne croit généralement pas que la conférence de Cancun puisse connaître un échec aussi retentissant que celle de Seattle, il est envisageable que le texte de la Déclaration ministérielle qui en sortira ne contienne guère d'engagements plus consistants que ceux pris à Doha.

La question du traitement spécial et différencié pour les pays en développement occupe une place importante dans l'ensemble des négociations. En effet, l'adoption de nouvelles règles doit permettre aux pays en développement de satisfaire à leurs besoins, notamment en matière de sécurité alimentaire et de développement rural. L'enjeu est majeur. Pour la première fois de son histoire, l'OMC doit prendre en compte les attentes des pays en développement ou risquer l'échec. Pour cette raison, la rencontre de Cancun sera déterminante. Elle sera l'occasion de voir si l'intention des pays développés de répondre aux besoins des pays en développement par un nouveau cycle de négociations multilatérales relève de la réalité ou du mythe.

À l'heure actuelle, plusieurs pays en développement affichent leur scepticisme et menacent même de ne pas signer un accord sur l'agriculture tant que les pays développés ne leur reconnaîtront pas un traitement spécial digne de ce nom. Le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, soutenus sur cette question par la plupart des pays en développement, ont demandé fin juillet que soit examinées dans les négociations les situations de crise que connaissent des pays en développement fortement tributaires des exportations de produits primaires et qui sont confrontés à la baisse tendancielle des prix de ces produits. Ils demandent que cette question soit abordée à l'OMC.

Le projet de Déclaration ministérielle distribué aux pays membre de l'OMC le 24 août qui constituera la base des discussions à la réunion Cancun contient tout de même quelques ouvertures intéressantes pour les pays en développement. Notamment en ce qui concerne l'initiative sectorielle sur le coton, mais aussi sur les références à la dépendance envers les matières premières agricoles, ainsi qu'aux problèmes liés à la chute et à l'instabilité des prix sur les marchés mondiaux.

« Il faut toujours choisir son compagnon de route. »

(Proverbe africain)

3. LA GUERRE DES SUBVENTIONS À L'EXPORTATION

Au moment où se prépare la réunion de Cancun, on observe des tensions croissantes au sujet des importations subventionnées. La protection des petits producteurs agricoles du monde en développement contre les pratiques injustes d'import-export est une nécessité. Le dumping par les pays riches en est l'une des principales causes. Cette pratique consiste à vendre aux pays en développement des produits subventionnés à un prix inférieur au coût de production des paysans de ce pays. Lorsqu'un pays est inondé de denrées bon marché, les producteurs ne peuvent plus vendre les leurs.

Des millions de producteurs agricoles dans des dizaines de pays en développement doivent ainsi affronter chaque jour la concurrence de tels produits qui proviennent surtout des États-Unis et de l'Union européenne. Mais ce n'est pas tout, l'OMC autorise actuellement ce type de subventions, tout en obligeant les pays pauvres à éliminer ou à réduire au minimum leurs protections tarifaires. Pour résoudre le problème, certains pays en développement ont en vain proposé des mesures compensatoires, simples d'application, qui leur permettraient de percevoir des droits de douane additionnels sur les importations subventionnées par le pays exportateur. Les pays industrialisés ne les ont pas appuyés.

L'OMC est à l'heure des choix. Prendra-t-elle le virage de l'équité ou perpétuera-t-elle les règles de concurrence déloyale actuelle?

*« La main de celui qui demande
est toujours en dessous de celle de celui à qui il demande »*

(Proverbe africain)

4. L'EXEMPLE DE LA FILIÈRE COTON

Face aux difficultés accrues provoquées par les subventions auxquelles doit faire face la filière cotonnière africaine, le Bénin a transmis, à la date du 30 avril 2003, une proposition de négociation au président du comité de l'agriculture (Stuart Harbinson) au nom des quatre pays signataires (Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad) tout en prenant soin de préserver l'intérêt des autres pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Avec près d'un million de tonnes de fibres produites, 17 % du marché mondial en 2002, contre 4 % en 1980, le coton représente une des principales sources de revenus de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Il contribue pour 50 % à 80 % des recettes d'exportation du Mali, du Bénin, du Togo et du Burkina Faso. On estime qu'il fait vivre, directement ou non, près de 9 millions de personnes dans la sous-région.

Pour les pays signataires, la survie de la filière coton et de leur stratégie de lutte contre la pauvreté exigent une solution d'urgence. Ils ne peuvent attendre la fin des négociations et des délais de mise en œuvre des résultats. Pour cette raison, ils exigent deux séries de mesures :

- Premièrement, les signataires veulent saisir l'opportunité de la conférence ministérielle de Cancun pour exiger une décision, immédiatement applicable, qui prévoit des réductions substantielles, spécifiques et accélérées des subventions à la production et à l'exportation cotonnière dans chacune des catégories de soutien. Cette décision devra fixer une date spécifique pour l'élimination totale des soutiens à la production cotonnière et choisir une période de référence adéquate, qui assure une réduction effective et non théorique de ces soutiens.
- Deuxièmement, les pays signataires reconnaissent que, dans la mesure où l'élimination totale du soutien interne à la production cotonnière et des mesures à la frontière prendra un certain temps, une indemnisation financière doit être offerte aux PMA producteurs de coton pour les pertes de ressources qu'ils subissent.

**« Ce que tu donnes aux autres,
tu te le donnes à toi-même. »**

(Proverbe africain)

5. LA DÉCLARATION DE MONTRÉAL

Fin juillet, des dirigeants agricoles de l'Asie, de l'Europe, de l'Afrique (qui était représentée par le Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest – ROPPA) et de l'Amérique du Nord se sont réunis à Montréal, au Canada, juste avant la mini-conférence ministérielle de trois jours de l'Organisation mondiale du commerce, afin de communiquer un message à leurs ministres, à leurs représentants gouvernementaux et à la collectivité du commerce international. Ils réclament des ministres qu'ils dénouent l'impasse de Doha en donnant une nouvelle direction aux négociations commerciales sur l'agriculture.

Les dirigeants agricoles estiment qu'un système fondé sur des règles commerciales justes et équitables s'impose en matière de commerce agricole international afin que les agriculteurs puissent tirer un revenu décent de leur travail sans égard à leur secteur d'activité ou à leur pays d'origine. Ils exhortent les ministres à se pencher sur ces différentes questions au cours des prochains jours afin que des progrès appréciables puissent être accomplis à la cinquième conférence ministérielle de l'OMC à Cancun, au Mexique, en septembre.

Ils ont adopté la Déclaration de Montréal qui comporte des propositions pour dénouer l'impasse dans les négociations et réclament :

1. Des règles sur la politique commerciale et de la concurrence pour encadrer les actions des grandes multinationales qui dominent le secteur de la distribution des aliments au détail et d'autres maillons de la chaîne agroalimentaire.
2. Des règles sur les pratiques d'exportation, comme celles des entreprises commerciales d'État, qui n'empêchent pas les agriculteurs de s'organiser sur le marché, pourvu qu'elles n'aient pas d'effet de distorsion du commerce ou du marché.

3. Des dispositions d'accès aux marchés pour donner aux pays l'option de prendre des réductions tarifaires sur certains produits agricoles ou d'offrir un accès minimal aux marchés. Le pays qui n'est pas disposé à ramener ses tarifs à des niveaux significatifs devrait garantir un accès minimal.
4. Un traitement spécial et différentiel pour les pays en développement afin de leur permettre de protéger leurs marchés locaux, afin d'assurer leur sécurité alimentaire, mais également de conter la pauvreté rurale. Les négociateurs doivent donc faire la distinction dans l'Accord sur l'agriculture entre l'aide gouvernementale visant des produits consommés au niveau national et l'aide gouvernementale pour les produits exportés. Les pays en développement, qui sont véritablement en développement dans une perspective agricole, devraient pouvoir appliquer des remèdes commerciaux si des produits importés, qui sont subventionnés directement ou indirectement, minent leurs prix ou nuisent à leurs marchés.

*« Ce n'est pas parce que c'est dur que l'on ose pas,
mais c'est parce que l'on ose pas que c'est dur. »*

(Proverbe africain)

6. LA VOIE À SUIVRE

L'accord du 30 août dernier des 146 pays membres de l'OMC sur le dossier des médicaments génériques devrait influencer positivement sur les négociations de la conférence ministérielle de Cancun, qui s'ouvrira le 10 septembre. Rappelons que cette entente facilitera l'importation par les pays pauvres de médicaments génériques destinés à remédier aux principaux problèmes de santé publique auxquels ils sont confrontés, dont le paludisme, la tuberculose et le sida.

Ce qui était jusqu'ici considéré comme un obstacle de taille (les médicaments génériques) à la relance du cycle de négociation de Doha replace l'agriculture au centre des discussions.

Il faut se souvenir que la conférence de Cancun vise essentiellement à relancer les discussions. Or, le cycle de négociation (celui de Doha) étant placé sous le signe du développement des pays pauvres, ces derniers attendent des gestes de la part des pays riches avant d'ouvrir davantage leurs marchés. Sans progrès sur la question de l'ouverture des frontières des pays développés aux produits agricoles des pays en développement, il est en effet très improbable que l'on puisse discuter d'autres questions comme le commerce des produits industriels, les services, les investissements ou l'ouverture des marchés publics.

Par ailleurs, malgré son importance symbolique, l'entente entre les États-Unis et l'Union européenne, qui propose de réduire les subventions versées à leurs agriculteurs, ne signifie pas que les autres pays membres vont se rallier à cette proposition. En effet, un groupe de 20 pays en développement (G20) a notamment demandé aux pays riches des concessions plus importantes en matière agricole, dont l'abolition complète des subventions aux exportations avant la signature de tout nouvel accord. Il apparaît donc de plus en plus évident pour plusieurs pays en développement que s'il n'y a pas de solution sur le dossier agricole à Cancun, il n'y aura pas de négociation sur les autres dossiers.

À suivre...

En résumé

- Du 10 au 14 septembre prochain, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tiendra la cinquième rencontre ministérielle de son histoire.
- La question du traitement spécial et différencié pour les pays en développement occupe une place importante dans l'ensemble des négociations. En effet, l'adoption de nouvelles règles doit permettre aux pays en développement de satisfaire à leurs besoins, notamment en matière de sécurité alimentaire et de développement rural.
- Rappelons que de manière plus spécifique, le volet agricole du Programme de Doha vise :
 - L'élaboration des engagements à respecter par les pays membres, au plus tard le 31 mars 2003 (engagement qui n'a pu être respecté).
 - Une amélioration substantielle de l'accès au marché.
 - La réduction de toutes les formes de subvention à l'exportation, en vue de leur disparition progressive.
 - La réduction substantielle des politiques de soutien interne ayant des effets de distorsion sur les échanges.
- Pour résoudre le problème des subventions à l'exportation, certains pays en développement ont en vain proposé des mesures compensatoires, simples d'application, qui leur permettraient de percevoir des droits de douane additionnels sur les importations subventionnées par le pays exportateur. Les pays industrialisés ne les ont pas appuyés.
- Fin juillet 2003, des dirigeants agricoles de l'Asie, de l'Europe, de l'Afrique (qui était représentée par le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest – ROPPA) et de l'Amérique du Nord se sont réunis à Montréal, au Canada, juste avant la mini-conférence ministérielle de trois jours de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), afin de communiquer un message à leurs ministres, à leurs représentants gouvernementaux et à la collectivité du commerce international.

LEXIQUE

Accès au marché : Ouverture des marchés nationaux aux pays exportateurs, ce qui permet aux importations de concurrencer librement les biens nationaux similaires.

Conférence ministérielle : Elle est l'organe de décision suprême de l'OMC. Elle rassemble tous les pays membres et elle a lieu au moins à tous les deux ans.

Dumping : Il consiste à vendre aux pays en développement des produits subventionnés à un prix inférieur au coût de production des paysans de ce pays.

Soutien interne : Transfert aux producteurs résultant de mesures qui ont pour effet d'augmenter les prix payés par les consommateurs de produits agricoles par le biais de droits de douane, de contingents d'importation, de prix administrés ou de systèmes de licence.

Subventions à l'exportation : Subventions visant à soutenir l'exportation de denrées vers un autre pays. Elles couvrent la différence entre les prix intérieurs qui peuvent être plus élevés et les prix mondiaux qui peuvent être moins élevés.

BIBLIOGRAPHIE

Quelle voie pour le développement, Conseil canadien pour la coopération internationale, <http://www.ccic.ca/>

Le Monde http://www.lemonde.fr/imprimer_article_ref/0,5987,3220--330488,00.html

Passerelles <http://www.ictsd.org/monthly/pasrel.htm>

Solagral <http://www.solagral.org/index.htm>

Commerce international, Union des producteurs agricoles, volume 3, numéro 1, août 2003.

Le Projet d'appui au développement des compétences de leaders agricoles d'Afrique de l'Ouest est réalisé grâce à la contribution financière de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

2003.09.19

